



Office Burundais des Recettes

"Soyons fiers d'être des contribuables et construisons notre pays"

COMMISSARIAT GENERAL

N/REF: OBR/CG/ 01 /19 /KH/2010

AVIS AUX USAGERS DES POSTES DOUANIERS FRONTALIERS

Dans le cadre de la facilitation de la circulation transfrontalière des personnes résidants dans la Communauté Est Africaine et ayant l'intention d'utiliser leurs véhicules automobiles dans un Etat membre de la Communauté, il est porté à la connaissance des usagers des postes douaniers frontaliers que les véhicules portant immatriculation d'un Etat membre de la Communauté Est Africaine sont exemptés des frais sur la carte d'entrée ainsi que des frais sur la carte de libre entrée, sous réserve de la réciprocité.

~~Le Commissaire des Douanes et Accises est chargé de l'application de la présente instruction qui entre en vigueur le jour de sa signature.~~

Fait à Bujumbura, le 22nd Juillet 2010

LE COMMISSAIRE GENERAL,

KIERAN Holmes.-

